

LES BONS RÉFLEXES

Connaître et faire connaître mes médicaments.

Respecter la prescription du médecin
ou de la sage-femme.

Ecouter les conseils que l'on me donne.

En cas de besoin, interroger les professionnels
de santé qui m'entourent.

Ne pas laisser mes médicaments
à la portée des enfants.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les médicaments génériques :

Un médicament générique est un médicament :

- ▶ Qui répond à des critères de qualité, d'efficacité et de sécurité très stricts ;
- ▶ Qui contient la même substance active que le médicament original et le même dosage (quantité de substance active par médicament) ;
- ▶ Qui se présente sous la même forme (par exemple comprimé ou gélule, sirop ...).

Son utilisation est très courante à l'hôpital. Elle permet de me soigner pour une même efficacité.

La Dénomination Commune Internationale « DCI » :

C'est le « vrai » nom du médicament.

Elle me permet :

- ▶ De savoir ce que contient mon médicament ;
- ▶ D'éviter de prendre deux fois le même médicament sous des noms de marque différents ;
- ▶ De me faire prescrire ou délivrer mon médicament ou un équivalent lors de mes déplacements à l'étranger, si j'en ai besoin.



Mes médicaments à l'hôpital ou en hospitalisation à domicile



Vous allez être hospitalisée ou vous êtes hospitalisée : **voici quelques conseils sur vos médicaments**

JE RENTRE A L'HOPITAL :

Je fais connaître mon traitement médicamenteux :

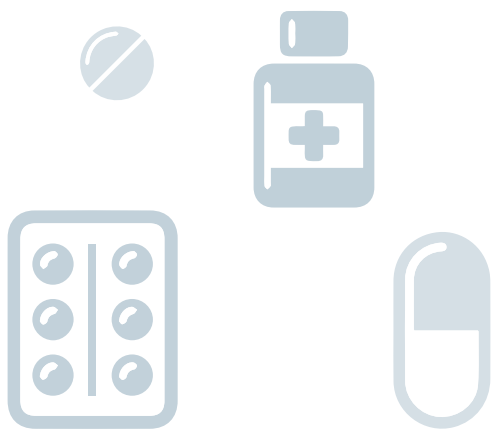
J'informe le médecin ou la sage-femme de mon traitement habituel et j'apporte tous mes médicaments le jour de mon hospitalisation, y compris ceux que je prends sans ordonnance. J'apporte également une copie de mon ordonnance habituelle.

Je signale mes allergies ou les effets indésirables que j'ai ressentis.

Pour la sécurité de tous, mes médicaments personnels sont gérés de manière particulière :

Si le médecin me permet de prendre moi-même mes médicaments personnels, je les range dans mes affaires personnelles, hors de portée des autres personnes (y compris des enfants).

Sinon, je les confie à l'équipe soignante.



Bien utiliser les médicaments, c'est aussi ma responsabilité.

JE SUIS A L'HOPITAL OU EN HOSPITALISATION A DOMICILE :

Je suis acteur de mon traitement :

Je communique mon traitement habituel aux équipes de soins.

Je prends moi-même certains médicaments que le médecin ou la sage-femme m'a prescrits et laissés à disposition en respectant leur prescription.

J'observe les consignes pour prendre correctement mes médicaments :

Je m'assure de prendre le bon médicament, à la bonne dose, au bon moment.

Pour cela je respecte strictement les indications de la prescription :

- la posologie
- les moments de prise prévus et la distance entre certaines prises (pour une meilleure efficacité, les prises de certains médicaments peuvent être réparties tout au long de la journée).

Je prends les médicaments même si je me sens mieux :

Je prends mon traitement même si je me sens mieux et que je suis tentée de les arrêter (médicaments contre la douleur, par exemple).

En cas d'oubli :

Je contacte l'équipe soignante pour qu'elle me conseille sur l'attitude à adopter :

- ▶ Prendre le médicament au moment où je me suis rendue compte de l'oubli.
- ▶ Ou attendre la dose suivante.

Ce que je ne dois pas faire :

- ▶ Modifier les doses ou les moments de prise de ma propre initiative.

▶ Prendre un autre médicament ou un autre produit que j'ai chez moi ou que ma famille m'a apporté (vitamines, homéopathie, phytothérapie ...) sans en parler à la sage-femme :

- Le médecin et/ou la sage-femme a adapté mon traitement à mon état de santé et aux médicaments disponibles à l'hôpital. Il/elle a pu modifier ou supprimer certains médicaments, prescrire des médicaments équivalents ou génériques. Il est important de respecter sa décision médicale.
- Des réactions entre les différents médicaments peuvent entraîner de graves complications.

En cas de doute sur mon traitement :

Je n'hésite pas à faire répéter ou à poser mes questions à la sage-femme :

- ▶ Pour bien comprendre l'intérêt des médicaments ;
- ▶ Pour bien savoir comment prendre les médicaments ;
- ▶ Si j'ai des difficultés à prendre mon traitement (comprimé trop gros, solution buvable de mauvais goût).

Si je ressens des démangeaisons, difficultés à respirer, des rougeurs ... ou toute autre réaction inattendue, j'appelle la sage-femme.

JE SORS DE L'HOPITAL OU DE L'HOSPITALISATION A DOMICILE :

Je prends connaissance de mon traitement de sortie :

Le médecin ou la sage-femme rédige mon ordonnance de sortie en tenant compte de mon état de santé actuel.

L'ordonnance peut être différente de celle que j'ai habituellement.

Je respecte le traitement prescrit et ne prends aucun autre médicament sans avis médical.

En cas de doute ou de difficulté, j'en parle à mon médecin, ma sage-femme ou mon pharmacien.